

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Biodiversité, Eau et Paysages  
Unité Biodiversité  
Pôle Natura 2000

Aix en Provence, le

Compte-rendu de réunion  
Projet envoyé par mail aux participants le  
15/07/2010

**Affaire suivie par :** Aude Peyron  
aude.peyron@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 42 66 65 35 – Fax :

**Objet :** Site Natura 2000 « Esterel » (FR9301628)

## Compte rendu du groupe de travail d'examen du Tome 1 « Esterel » le 05/07/2010 dans les locaux de la DREAL – volet Marin

**Présents :** Audrey Copin (chargée de mission Natura 2000, ville de Saint-Raphaël), Bernard Eisenlohr (directeur environnement, ville de Saint-Raphaël), Denise Bellan-Santini (rapporteur scientifique, CSRPN), Marc Verlaque (CSRPN), Stéphane Thollon (DDTM 83), Patrick Andreini (DDTM 83), Jean-Marc Salles (équipe N2000, DREAL PACA), Martine Gendre (DREAL PACA), Aude Peyron (DREAL PACA)

### Contexte

L'objet de la réunion est de préparer la validation prochaine par le rapporteur scientifique, le CSRPN, et les services de l'Etat du volet marin du DOCOB « Esterel » – partie Tome 1 relative au diagnostic, aux enjeux et objectifs de conservation. Il s'agit d'une réunion d'examen du Tome 1 à mi-parcours car les inventaires « complémentaires »<sup>1</sup> confiés au GIS Posidonie n'ont pas encore été restitués.

L'opérateur présente le diagnostic écologique et socio-économique du site ainsi que la définition des enjeux et objectifs de conservation (présentation ppt).

<sup>1</sup> Ces inventaires « complémentaires » constituent la tranche conditionnelle du marché passé entre la ville de Saint Raphaël et le GIS Posidonie. Ils permettront de réaliser des zoom sur certains secteurs définis par l'opérateur, le rapporteur scientifique et les services de l'Etat.

Du point de vue Natura 2000, l'intérêt du site réside principalement dans la richesse des habitats marins (herbiers de posidonies très bien représentés notamment). Les principales menaces concernent la surfréquentation touristique (baignade et plaisance).

Les membres du CSRPN et les services de l'Etat exposent leurs principales remarques dont le détail figure ci-dessous et en annexe au compte-rendu (grille d'évaluation du DOCOB).

### **Principales remarques discutées en séance**

#### - Avis du rapporteur scientifique et des membres du CSRPN :

Le rapporteur scientifique juge que le rapport du GIS Posidonie est excellent et que le tome 1 est bien présenté. En revanche, la présentation des cartes mérite d'être reprise (numérotation, charte graphique homogène, format, etc.). Le rapporteur insiste sur la rigueur scientifique dont l'opérateur doit faire preuve dans son document (nomenclature, légende précise des illustrations, citation des références, pertinence des illustrations, etc.).

La partie enjeux nécessitera des compléments suite au rendu de l'étude du GIS posidonie concernant notamment le médio- et le supra-littoral. L'avis du rapporteur est donc reporté au rendu final du tome 1.

Marc Verlaque demande que les membres du CSRPN participant au groupe de travail reçoivent une version papier des documents et pas seulement la version informatique mise sous Extranet. Il regrette que le périmètre du site ne couvre pas l'intégralité des ZNIEFF et notamment les deux îlots à l'Est de Saint Raphaël. Il transmet ses remarques par écrit aux membres du groupe de travail.

Les membres du CSRPN souhaitent que l'intégralité du rapport d'études du GIS Posidonie soit intégré dans le rapport de Tome 1 dès lors qu'il s'agit d'un document suffisamment synthétique. La DREAL rappelle toutefois que le DOCOB est un document public, devant rester lisible par le plus grand nombre d'acteurs locaux. Il doit donc rester relativement synthétique et communiquant. Les informations scientifiques de détail doivent plutôt être reportées dans le volume des annexes<sup>2</sup>.

#### - Diagnostic socio-économique :

Le CSRPN souhaite que l'étude socio-économique soit complétée pour certaines activités et leurs impacts :

- nettoyage et ré-engraissement des plages (risque d'érosion des plages et ensablement des habitats marins, rôle des lasses de mer qui amortissent les vagues et protègent les plages lors des tempêtes) ;
- fréquentation du site par les croisiéristes, les paquebots, les jet-ski (risque de pollution des eaux, etc.) ;
- pêche illégale et chalutage (s'assurer qu'il n'y a pas de chalutiers sur le site) ;
- localisation des émissaires de STEP en mer.

Les services de l'Etat précisent que les compléments demandés ne doivent pas faire l'objet de nouvelles études et que certaines quantifications pourront figurer comme objectifs de gestion et

---

<sup>2</sup> Le rapport de tome 1 pourra faire référence au rapport d'inventaires, le cas échéant.

mesures du tome 2. Par exemple, un objectif de gestion du site pourra être la quantification de la pêche de plaisance. La DDTM reverra avec l'opérateur les différents points qu'il est possible d'améliorer dans le tome 1 dans des délais raisonnables.

- Détermination des enjeux :

Un groupe de travail opérateur/prestataires d'études/rapporteur scientifique/services de l'Etat s'est réuni en février 2010 pour élaborer une méthode de détermination des enjeux du site. Ce travail a abouti à l'utilisation d'une matrice de croisement entre la valeur patrimoniale d'un habitat ou d'une espèce et le risque pesant sur cet habitat ou espèce pour déterminer l'enjeu de conservation. Marc Verlaque juge que la matrice résultant minimise certains enjeux et souhaite que les cases de cette matrice soient revues. Après discussion, il est décidé que la DREAL ferait une nouvelle proposition pour cette matrice sur la base du CCIB DREAL et des échanges qui ont eu lieu en réunion. Il est à noter que les modifications apportées à la matrice devront également être reportées dans le volet terrestre du DOCOB, ce qui risque de modifier le niveau de certains enjeux.

La DREAL rappelle toutefois que la méthodologie adoptée, visant le calcul d'un indice, ne peut se suffire à elle-même et doit impérativement s'accompagner d'un dire d'experts, pour vérifier la cohérence du calcul théorique et procéder si besoin à des réajustements.

- Les enjeux relatifs à la tortue Caouanne et au grand Dauphin :

Ces deux espèces sont uniquement de passage sur le site et aucune donnée chiffrée n'existe. Leur état de conservation sur le site doit donc être renseigné comme « non documenté » ou « inconnu ». Toutefois, ces espèces méritent de figurer en enjeu fort pour prévenir tout risque de destruction d'individu (des limitations de vitesse des engins motorisés seront à prévoir pour éviter les collisions avec les dauphins par exemple), et par souci de cohérence avec les autres DOCOB de PACA.

- Inventaires réalisés par l'Agence des Aires Marines Protégées :

Ces inventaires doivent porter sur des secteurs en eaux profondes (au delà de - 40m). Compte-tenu de l'incertitude quant-à la date de restitution des inventaires et conformément au courrier de la DDTM du 15 mars 2010 adressé à la mairie de Saint-Raphaël, les résultats de ces études feront l'objet d'un avis du rapporteur scientifique et du CSRPN et seront exploitées dans le cadre de l'animation pour compléter le DOCOB, le cas échéant.

**Conclusion :**

Le volet marin du tome 1 constitue un bon travail mais ne peut faire l'objet d'un avis du rapporteur scientifique tant que les études « complémentaires » ne sont pas intégrées. Il ne sera donc pas présenté en CSRPN plénier tel que cela était prévu initialement.

## **Compte rendu du groupe de travail d'examen du Tome 1 « Esterel » le 05/07/2010 dans les locaux de la DREAL – volet terrestre**

**Présents :** Audrey Copin (chargée de mission Natura 2000, ville de Saint-Raphaël), Bernard Eisenlohr (directeur environnement, ville de Saint-Raphaël, Gabriel Alziar (rapporteur scientifique mandaté par le CSRPN), Dominique Guicheteau (ONF83-06), Pascal Tartary (CEEP), Stéphane Thollon (DDTM 83), Jean-Marc Salles (équipe N2000, DREAL PACA), Aude Peyron (DREAL PACA)

### **Contexte**

L'objet de la réunion est de préparer la validation par le rapporteur scientifique, le CSRPN, et les services de l'Etat du volet terrestre du DOCOB « Esterel » – partie Tome 1 relative au diagnostic, aux enjeux et objectifs de conservation.

Les documents ont été transmis tardivement par l'opérateur mais compte-tenu de la qualité des échanges qui ont eu lieu au cours de l'élaboration du document et des contraintes de calendrier, un report du groupe de travail n'a pas été jugé nécessaire. En outre, les services de l'Etat jugent que le rapport de tome 1 est un bon document : il répond bien aux cahiers des charges de la DREAL, présente de bonnes analyses et détaille bien la démarche intellectuelle ayant abouti à la détermination des enjeux et objectifs. Concernant les aspects scientifiques, l'opérateur a recueilli les remarques du rapporteur au cours d'une réunion de travail le 28/06/2010. Ces remarques ont été intégrées dans la version transmise le 29/06/2010 en vue du groupe de travail.

L'opérateur présente le diagnostic écologique et socio-économique du site ainsi que la définition des enjeux et objectifs de conservation (présentation ppt).

Du point de vue Natura 2000, l'intérêt du site réside principalement dans la richesse des habitats (14 habitats d'intérêt communautaires couvrant les 2/3 de la surface terrestre du site) et de la faune (7 espèces de chiroptères, 6 espèces d'insectes et 2 reptiles : cistude d'Europe et tortue d' Hermann)<sup>3</sup>. Les principales menaces concernent les incendies de forêt, la fréquentation touristique et riveraine, la pression urbaine en bordure de site (le site lui-même est entièrement inclus dans un site classé) et les débroussailllements mécanisés.

Le rapporteur scientifique et les services de l'Etat exposent leurs principales remarques dont le détail figure ci-dessous et en annexe au compte-rendu (grille d'évaluation du DOCOB).

### **Principales remarques discutées en séance**

#### - Avis du rapporteur scientifique :

Le rapporteur scientifique a transmis son avis écrit à la DREAL par courriel du 29/06/2010. Il regrette le calendrier contraint et la réception tardive des documents. Globalement, la richesse du site est bien mise en évidence et les menaces sont bien traitées. Toutefois, il regrette les différences de traitement entre les compartiments biologiques (chiroptères vs insectes notamment) et l'absence d'analyse de la qualité chimique des cours d'eau. Il émet un avis favorable sur le document sous réserve de l'intégration des corrections discutées lors de la séance de travail du 28/06/2010 avec l'opérateur.

#### - Le diagnostic socio-économique :

<sup>3</sup> NB : Ne sont considérées ici que les espèces figurant à l'annexe 2 de la directive « habitats ». La richesse patrimoniale du site est bien supérieure.

Le diagnostic socio-économique est de très bonne qualité. Il présente chaque activité et ses impacts sous forme de fiches claires et détaillées. Il comporte des tableaux de croisement des habitats et espèces avec les activités très appréciés. La DREAL demande que l'urbanisme soit considéré comme une activité et fasse également l'objet d'une fiche. En outre, l'analyse des orientations des documents de planification mériterait d'être davantage développée pour faire ressortir les orientations favorables et défavorables au site.

- La cartographie :

L'atlas cartographique n'est pas finalisé à ce jour. Il faudra veiller à harmoniser la présentation des différentes cartes.

Il est demandé à l'opérateur de produire une carte simplifiée des habitats d'intérêt communautaire (uniquement les codes EUR27), ainsi qu'une carte du statut communautaire des habitats.

- L'enjeu relatif à la tortue d'Hermann :

La DDTM83 s'interroge sur l'évaluation de cet enjeu. En effet, le centre de gravité essentiel à la survie de l'espèce est la plaine des Maures et les noyaux périphériques du massif des Maures. L'Esterel est à la périphérie de l'aire de répartition de la tortue d'Hermann dans le Var, et l'espèce a quasiment disparu du massif. D'après les études réalisées dans le cadre du DOCOB, il n'y reste que des îlots de population résiduels. La responsabilité du site Esterel semble donc relativement faible pour cette espèce.

Le rapporteur scientifique pense qu'un enjeu très fort doit toutefois être attribué à la tortue. Le CEEP explique que les mesures de protection à mettre en place seront pertinentes essentiellement en dehors du site pour favoriser les trois noyaux de population à cheval sur le site. Par conséquent, une extension du site intégrant totalement ces noyaux mériterait d'être étudiée.

Une discussion sera conduite en interne aux services de l'Etat pour s'assurer de la cohérence du DOCOB avec le plan national d'action de la tortue d'Hermann et avec le CSRPN lors de la présentation du site en plénier.

**Conclusion :**

Le rapport de tome 1 répond bien aux cahiers des charges de la DREAL et reçoit un avis favorable du rapporteur scientifique sous réserve de l'intégration des remarques. Il sera donc présenté pour avis au CSRPN en séance plénière le 6 juillet 2010, avec avis favorable du rapporteur.

Suite à ces réunions, il est décidé que le rapport de tome 1 intégrant les remarques des groupes de travail et l'étude « complémentaire » du GIS Posidonie soit remis aux membres des groupes de travail **fin septembre 2010**.